



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 mai 2006

Original: français

Lettre datée du 30 mai 2006, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous informer que les membres du Conseil de sécurité ont décidé d'envoyer une mission en République démocratique du Congo du 10 au 12 juin 2006. La mission sera dirigée par l'Ambassadeur de La Sablière, de France. Les membres du Conseil ont approuvé le mandat de la mission, qui est joint en annexe à la présente.

À l'issue de consultations entre les membres, il a été convenu que la composition de la mission serait la suivante :

M. l'Ambassadeur Jean-Marc de La Sablière (France), chef de mission

M. l'Ambassadeur Basile Ikouébé (Congo)

M. l'Ambassadeur Lars Faaborg-Andersen (Danemark)

M. l'Ambassadeur Nana Effah-Apenteng (Ghana)

M. l'Ambassadeur Shinichi Kitaoka (Japon)

M. le Conseiller Vitaliano Gallardo (Pérou)

M. l'Ambassadeur Peter Burian (Slovaquie)

M. l'Ambassadeur Augustine P. Mahiga (République-Unie de Tanzanie)

M. le Ministre William J. Brencick (États-Unis)

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Basile **Ikouébé**



**Mission du Conseil de sécurité sur le processus électoral
en République démocratique du Congo :
Kinshasa, 11 et 12 juin 2006**

1. La mission du Conseil de sécurité saluera les progrès réalisés en République démocratique du Congo depuis la précédente mission (4-10 novembre 2005) : vote de la loi électorale, établissement du calendrier électoral, publication des candidatures aux élections présidentielle et législatives.
2. La mission rendra hommage à la nation congolaise, qui a témoigné son attachement au processus démocratique en cours. Elle renouvellera le soutien du Conseil de sécurité à ce processus, engagé par l'Accord global et inclusif sur la Transition du 17 décembre 2002, et qui doit conduire à l'établissement d'institutions démocratiques durables. Elle saluera le travail de la Commission électorale indépendante et des autres institutions d'appui à la démocratie, et les assurera du plein soutien du Conseil.
3. La mission soulignera que la Transition, désormais entrée dans sa dernière phase, ne s'achèvera qu'avec la tenue d'élections libres et ouvertes à tous. Tout en observant que le report du premier tour des élections au 30 juillet 2006 est dû à des contraintes techniques, la mission insistera sur l'importance qui s'attache à ce que les scrutins se tiennent dans les délais prévus par la Commission électorale indépendante. Elle rappellera l'ampleur sans précédent des moyens mis en œuvre par la communauté internationale, et notamment par les Nations Unies, pour soutenir ce processus. Elle appellera les acteurs congolais à s'y engager sans équivoque et sans exclusive, en veillant notamment au strict respect du calendrier électoral.
4. La mission encouragera les autorités de transition à mener un effort accru, avec l'appui du Comité international d'accompagnement de la transition (CIAT) et des partenaires internationaux de la République démocratique du Congo, pour garantir le caractère démocratique du processus électoral. Elle soulignera l'importance d'un accès équitable des candidats aux médias, d'un contrôle impartial de la légalité des opérations électorales et de l'éducation des électeurs. Elle saluera dans ce contexte l'initiative visant à désigner un comité de sages.
5. La mission fera savoir qu'elle est préoccupée par la situation en matière de sécurité au cours de la période électorale et soulignera que les élections doivent se dérouler dans un environnement pacifique, les forces de police veillant au maintien de l'ordre dans les bureaux de vote. Elle rendra à cet égard hommage aux efforts des autorités de la République démocratique du Congo, de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et de l'Union européenne.
6. La mission soulignera que les élections ne sont pas une fin en soi, mais une étape essentielle à la poursuite de la réconciliation nationale et de la reconstruction du pays. Elle exhortera tous les acteurs congolais à s'engager, lorsque la Transition aura pris fin, à continuer de travailler ensemble, dans l'intérêt de la nation et à respecter les normes de bonne gouvernance et de transparence dans la gestion économique. Elle rappellera les préoccupations du Conseil de sécurité qui resteront valables au lendemain des élections, en particulier l'intégration de l'armée et de la police, le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des ex-combattants, le

désarmement, le rapatriement et la réinstallation des groupes armés étrangers, ainsi que la fin de l'impunité pour les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Elle exprimera la disponibilité de la communauté internationale, et notamment des Nations Unies, à maintenir sur le long terme sa coopération avec la République démocratique du Congo.
